

**LES NORMES ET MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DES APPRENTISSAGES
Année scolaire 2025-2026**

École primaire
Notre-Dame-des-Érables

Document présenté au conseil d'établissement
Juin 2025

**NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES
2025-2026**

Norme – Ce à quoi on s'attend, prescrit par la loi

Une norme est une référence commune possédant un caractère obligatoire.

- Elle s'appuie sur des encadrements légaux, pédagogiques ou administratifs
- Elle a un caractère prescriptif
- Elle sert de justification aux modalités qui en découlent

Modalité Comment allons-nous faire pour rendre compte de la norme.

- Précise des mécanismes mis en place dans l'école qui peuvent toucher le personnel, les parents ou l'élève.
- Précise des pratiques évaluatives qui font consensus.
- Indique les moyens d'action, oriente les stratégies.
- Assure une cohérence entre les normes retenues et les moyens utilisés en évaluation.

Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations

Voici les informations concernant les communications officielles que vous recevrez durant l'année scolaire.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES	
Remise de la première communication : Au plus tard le 15 octobre 2025	<i>Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.</i> <u>Date de remise de la première communication et modalités :</u> 15 octobre 2025 à 16 h <i>Sur Mozaïk Parents ou version papier pour les maternelles</i>
Remise du 1^{er} bulletin : Au plus tard le 20 novembre 2025	<u>Période</u> : du 26 août au 14 novembre 2025 <u>Pondération</u> : les résultats comptent pour <u>20 %</u> du résultat final <u>Dates de remise du bulletin et modalités :</u> Semaine du 17 novembre 2025 : rencontres parents-enseignants <i><u>Au plus tard le 20 novembre</u></i> : le bulletin sera déposé sur <i>Mozaïk Parents</i> .
Remise du 2^e bulletin : Au plus tard le 15 mars 2026	<u>Période</u> : du 17 novembre 2025 au 27 février 2026 <u>Pondération</u> : les résultats comptent pour <u>20 %</u> du résultat final <u>Dates de remise du bulletin et modalités :</u> <i><u>Au plus tard le 13 mars</u></i> : le bulletin sera déposé sur <i>Mozaïk Parents</i> . Rencontres de parents, au besoin
Remise du 3^e bulletin : Au plus tard le 10 juillet 2026	<u>Période</u> : du 10 mars 2026 au 22 juin 2026 <u>Pondération</u> : les résultats comptent pour <u>60 %</u> du résultat final <u>Dates de remise du bulletin et modalités :</u> <i><u>Semaine du 29 juin 2025</u></i> : le bulletin sera déposé sur <i>Mozaïk Parents</i> .

NORMES ET MODALITÉS 2025-2026
École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

1ere année								
Discipline		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEQ
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X		X		
	Lire (50 %)			X		X		
	Communiquer oralement (20 %)	X		X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)			X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X				X		
	Comprendre des textes lus et entendus (60 %)	—		X		X		
CCQ				X		X		
Art plastique				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique
L : Épreuve locale
CS : Épreuve du Centre de services scolaire
MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

NORMES ET MODALITÉS 2025-2026
École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

2e année								
Discipline		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEQ
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X		X		
	Lire (50 %)	X		X		X		
	Communiquer oralement (20 %)	X		X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)			X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X				X		
	Comprendre des textes lus et entendus (60 %)	—		X		X		
CCQ				X		X		
Art plastique				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique
L : Épreuve locale
CS : Épreuve du Centre de services scolaire
MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

NORMES ET MODALITÉS 2025-2026

École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

3 ^e année								
Discipline		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEQ
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X		X		
	Lire (50 %)	X		X		X		
	Communiquer oralement (20 %)	X		X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	—		X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X		X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	—		X		X		
	Écrire des textes (15%)	—		X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie		X		X		X		
CCQ				X		X		
Art plastique				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique L : Épreuve locale CS : Épreuve du centre de services scolaire
 MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

N.B. La passation des évaluations de fin d'année du Centre de services scolaire est une décision prise annuellement. En cas de divergence entre la prise de décision et les informations contenues dans ce tableau, vous en serez tenu informés.

NORMES ET MODALITÉS 2025-2026
École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

4 ^e année								
Discipline		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEQ
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X		X		X mai/juin 2026
	Lire (50 %)	X		X		X		X mai/juin 2026
	Communiquer oralement (20 %)	X		X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	—		X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X		X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	—		X		X		
	Écrire des textes (15%)	—		X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie		X		X		X		
CCQ				X		X		
Art plastique				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique L : Épreuve locale CS : Épreuve du Centre de services scolaire
 MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

N.B. La passation des évaluations de fin d'année du centre de services scolaire est une décision prise annuellement. En cas de divergence entre la prise de décision et les informations contenues dans ce tableau, vous en serez tenu informés.

Épreuves uniques du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

- 10 % de l'année à la fin du 2^e et 3^e cycle du primaire

NORMES ET MODALITÉS 2025-2026
École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

5 ^e année								MEQ * Épreuve de fin d'année
Discipline		Étape 1		Étape 2		Étape 3		
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		
	Lire (40%)	X		X		X		
	Communiquer oralement (20%)	X		X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)	—		X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X		X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	—		X		X		
	Écrire des textes (20%)	—		X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie		X		X		X		
CCQ				X		X		
Art plastique				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique L : Épreuve locale CS : Épreuve du Centre de services scolaire
 MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

N.B. La passation des évaluations de fin d'année du centre de services scolaire est une décision prise annuellement. En cas de divergence entre la prise de décision et les informations contenues dans ce tableau, vous en serez tenu informés.

NORMES ET MODALITÉS 2025-2026
École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

6 ^e année								
Discipline		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEQ
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		À compter de mai 2025
	Lire (40%)	X		X		X		À compter de mai 2025
	Communiquer oralement (20%)	X		X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)	—		X		X		À compter de mai 2025
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X		X		À compter de mai 2025
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X		X	—	
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	—		X		X	—	
	Écrire des textes (20%)	—		X		X	—	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie		X		X		X		
CCQ				X		X		
Art plastique				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique L : Épreuve locale CS : Épreuve du Centre de services scolaire
 MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

N.B. La passation des évaluations de fin d'année du centre de services scolaire est une décision prise annuellement. En cas de divergence entre la prise de décision et les informations contenues dans ce tableau, vous en serez tenu informés.

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)**

- 10 % de l'année à la fin du 2^e et 3^e cycle du primaire**

COMMENTAIRES SUR LES APPRENTISSAGES

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. **De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication entre nous** tels l'envoi de travaux ou d'examens à la maison, des annotations dans l'agenda de votre enfant, des appels téléphoniques ou l'envoi de courriels.

Autres commentaires

Les compétences suivantes feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins :

1er cycle :

- Étape 3 : Travailler en équipe

2e cycle :

- Étape 3 : Travailler en équipe

3e cycle:

- Étape 3 : Travailler en équipe

D'autres compétences peuvent être développées selon les attentes désirées des titulaires et des spécialistes

PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE AUTRE QUE LE BULLETIN

Première communication écrite autre qu'un bulletin

Plusieurs modèles de communication écrite sont utilisés présentement dans notre Centre de services scolaire. Ceux-ci pourront être adaptés pour répondre aux exigences du régime pédagogique (*Régime pédagogique, article 29*).

La première communication écrite doit contenir les éléments suivants :

- l'année scolaire; la classe; le nom du centre de services scolaire, son logo; le nom de l'élève; le code permanent de l'élève; la date de naissance de l'élève; les noms, adresse et numéro de téléphone des parents ou, si l'élève est majeur, son adresse et son numéro de téléphone; le lien de parenté ou de responsabilité entre l'élève et le destinataire du bulletin; le nom du directeur de l'école; le nom des enseignants de l'élève, le titulaire et le tuteur s'il y a lieu; le nom, adresse et numéro de téléphone et le logo de l'école; la signature de la direction de l'école.

Éléments à considérer

La première communication écrite autre qu'un bulletin doit être transmise aux parents ou à l'élève majeur, avant le 15 octobre de chaque année scolaire. Elle doit être considérée comme un moyen de favoriser la collaboration entre l'école et la maison, et contenir des renseignements qui visent à indiquer de quelle manière l'élève amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et de son comportement :

- sur le **plan des apprentissages**, la première communication pourrait contenir des indications générales sans qu'il s'agisse nécessairement de résultats, selon les renseignements disponibles à cette période de l'année;
- sur le **plan du comportement**, cette communication pourrait inclure des renseignements sur les attitudes en classe, telles que la motivation à apprendre, le respect des règles, la relation avec les autres, etc.³

³ Les choix de notre école à l'heure du bulletin unique, MEQ, 2011, p. 7

Voici, à titre d'exemple, certains aspects pouvant faire l'objet de commentaires :

Tableau des attitudes et des comportements

Organisation du travail :	Participation en classe :	Production des travaux :	Rendement scolaire :
- Avoir son matériel - Utiliser son agenda - Être ponctuel	- Respecter les consignes - Contribuer à un bon climat de classe - S'impliquer dans ses apprentissages - Démontrer sa motivation - Être assidu	- Remettre ses travaux et devoirs à temps - Respecter les exigences liées aux tâches - Persévérer dans l'exécution des travaux	- Appréciation globale du rendement

GESTION DES ABSENCES

INFORMATIONS PROVENANT DU DOCUMENT INTITULÉ :

ENCADREMENT RELATIF À LA GESTION DES ABSENCES DES ÉLÈVES POUR DES MOTIFS NON RECONNUS

La Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique qui en découle sont très clairs sur l'importance de la présence de l'élève à l'école tout au long de l'année scolaire.

Il est donc de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant fréquente assidument les 180 journées de classe prévues au calendrier scolaire. Cela inclut les journées d'activités spéciales et les sorties éducatives organisées pour les élèves.

En effet, ces 180 journées de classe sont nécessaires à la réalisation des activités d'apprentissage qui contribueront au développement des compétences attendues de chacune des matières du *Programme de formation de l'école québécoise* pour chaque année du cycle et de chaque ordre d'enseignement.

Cependant, nous reconnaissons qu'il peut arriver, pour des situations hors de son contrôle, que l'élève soit dans l'obligation de s'absenter de l'école. **Voici les seuls motifs d'absence reconnus par le ministère :**

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal;
- participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par la direction
- Autres raisons majeures validées par la direction

Le parent qui choisit de retirer son enfant de l'école pour des motifs non reconnus le fait donc de façon libre et éclairée. Ce parent doit être conscient que l'obligation de l'école de dispenser des services éducatifs se limite à la présence de l'enfant en classe. Le parent ne peut donc exiger de la part de l'école qu'elle mette en place des services éducatifs durant l'absence de son enfant pour des motifs non reconnus ou encore qu'elle lui fournisse des travaux ou des leçons à l'avance.

Absence lors des examens (École / Centre de services / Ministère)

Les parents de l'élève qui prévoit s'absenter de l'école pour des motifs non reconnus doivent, dans ce cas, aviser la direction de l'établissement (ex. voyage).

-Évaluations du Centre de services et du Ministère : il est à noter que si l'élève s'absente pour des motifs non reconnus, **la note 0** sera mise comme résultat final à l'examen. Si l'élève s'absente pour des motifs reconnus, une pièce justificative sera exigée.

En cas d'absence pour des motifs non reconnus lors d'évaluations école, les normes et modalités école sont les suivantes :

-Évaluations école : Les évaluations manquées ne seront pas reprises, à l'exception où l'enseignant en juge autrement (ex. besoin du résultat pour finaliser son jugement). Le moment de la reprise est déterminé par l'enseignant concerné. Il est à noter que si l'élève s'absente pour des motifs non reconnus, L'enseignant utilisera son jugement professionnel en ce sens.

PRINCIPES AU REGARD DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE

Le français est la langue de toutes les communications. C'est la raison pour laquelle nous devons apporter une attention particulière à la qualité de la langue parlée et écrite.

Plusieurs encadrements font état des obligations relatives à la qualité de la langue.

La Loi sur l'instruction publique nous informe à l'article 22 : « *Il est du devoir de l'enseignant:*

5° de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée. »

- L'article 35 du régime pédagogique stipule que :

« L'école doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et dans la vie de l'école, soit le souci de chaque enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les membres du personnel de l'école. »

Il est important de préciser que les critères des cadres d'évaluation balisent le développement des compétences et des connaissances propres à chaque discipline. On ne peut donc pas pénaliser un élève dans une discipline autre que le français pour ses difficultés à lire, écrire ou parler la langue française.

Dans l'esprit du Programme de formation de l'école québécoise, la qualité de la langue doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considérée dans les résultats disciplinaires communiqués. Cette rétroaction peut prendre plusieurs formes et faire l'objet de différenciation, selon les besoins de l'élève.

Voici quelques exemples:

- reformulation à l'oral de la façon appropriée;
- écrire des commentaires généraux sur le document de l'élève;
- selon l'intention pédagogique et le niveau de l'élève, produire un commentaire ou faire une correction ciblée.

Norme 1

Dans notre école, la qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation.

En cours d'apprentissage, les enseignants offriront une rétroaction régulière à l'élève au sujet de la qualité de la langue parlée et écrite. Ils accompagneront les élèves à cet effet au moment des causeries et ils fourniront une évaluation continue de la qualité de la langue à travers toutes les activités en classe.

Les enseignants de toutes les disciplines :

- donnent de la rétroaction aux élèves de façon régulière;
- utilisent les stratégies de lecture et d'écriture ciblées à l'école;
- sont exigeants par rapport à la qualité du français ;
- sont un modèle de communicateur, de lecteur et de scripteur.

Norme 2

Dans notre école, nous ferons la promotion de la langue française et de la culture.

Il est essentiel de valoriser les initiatives qui font la promotion de la langue française et de la dimension culturelle dans notre école.

Exemples de moyens mis en place selon les besoins :

- Nous favorisons la participation des élèves à des activités culturelles de qualité dans le cadre de la programmation culturelle de l'école.

PRINCIPES AU REGARD DE L'ÉVALUATION

L'évaluation n'est pas chiffrée. Les élèves savent s'ils ont atteint les objectifs par un système de pictogrammes assorti de commentaires personnalisés des enseignants.

Compétence MARQUÉE

- L'élève réalise les tâches demandées de manière élaborée et personnalisée;
- Il peut avoir besoin qu'on réponde à ses questions pour aller au-delà de la tâche demandée;
- Il est capable de recourir spontanément de façon appropriée à ses ressources (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience);
- Il est capable de transférer ses connaissances et ses stratégies;
- Il est capable d'accomplir la tâche par lui-même en utilisant les stratégies pertinentes;
 - Il peut faire quelques erreurs et réinvestit ses apprentissages;
 - Il fait preuve d'initiative;
 - Il trouve d'autres démarches que celle proposée;
- Il est capable de se questionner tout au long de la réalisation afin de mieux réussir sa tâche;
 - Il est capable d'échanger sur ses réussites, ses difficultés et ses défis;
 - Il donne beaucoup de précisions en expliquant sa démarche;
 - Il tient compte et applique les rétroactions reçues.



Compétence ATTENDUE

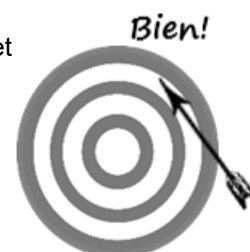
- L'élève réalise les tâches conformément aux attentes;
- Il peut avoir besoin de validation pour son travail à l'occasion;
- Il est capable de recourir de façon appropriée à ses ressources (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience);
- Il est capable de faire certains transferts de ses connaissances et ses stratégies;
- Il est capable d'accomplir la tâche;
 - Il peut faire des erreurs, mais essaie quand même et peut réinvestir;
 - À l'occasion, il fait preuve d'initiative;
 - À l'occasion, il peut trouver d'autres démarches que celle proposée;
- Il est capable de se questionner à la fin de la tâche;
 - Il est capable d'échanger sur ses réussites, ses difficultés et ses défis à la fin de la tâche;



- Il parle de sa démarche de manière globale;
- À l'occasion, il tient compte et applique les rétroactions reçues.

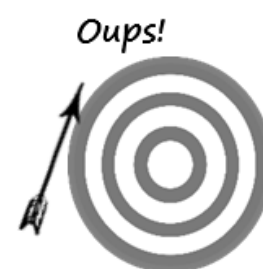
Compétence MINIMALE

- L'élève ne réalise que partiellement les tâches conformément aux attentes;
- Il a besoin de soutien régulier pour comprendre et réaliser les tâches;
- Il recourt de façon appropriée à ses ressources lorsqu'on lui rappelle et qu'on lui explique (connaissance, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience);
- Il est capable d'appliquer ses techniques et connaissances de base;
- Il fait peu de transferts de ses connaissances et stratégies;
- Il a besoin de rappels constants et de soutien pour accomplir la tâche;
 - Il fait des erreurs, mais essaie quand même avec du support;
- Il se questionne peu pour s'ajuster pendant ou à la fin de la tâche;
 - Il identifie peu ou partiellement ses réussites, ses difficultés ou ses défis lorsqu'on lui fait des propositions ou des remarques sur le sujet;
 - Il peut compléter partiellement une liste de vérification.



Compétence NON DÉVELOPPÉE

- L'élève ne réalise que partiellement les tâches demandées;
- Il nécessite un soutien constant;
- Il recourt de façon plus ou moins appropriée à ses ressources lorsqu'on lui rappelle et qu'on lui explique (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience);
- Il connaît peu et applique rarement ses techniques de base;
- Il ne fait pas de transfert de ses connaissances ni de ses stratégies;
- Il a besoin de soutien systématique pour faire la tâche;
 - Il fait des erreurs malgré le soutien d'un intervenant;
- Il ne se questionne pas du tout pendant ou après la réalisation de la tâche;
 - Il ne peut identifier ses réussites, ses difficultés ou ses défis, et ce, même avec du soutien;
 - Il ne peut compléter une liste de vérification, même avec de l'aide.



Précisions

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Andrée-Anne Salois, directrice

Date